

Doctorat de recherche et de création artistiques RADIAN

APPEL À CANDIDATURE 2024

ADMISSION AU PROGRAMME DOCTORAL RADIAN DE RECHERCHE ET CRÉATION ARTISTIQUE

SECTION
« CRÉATION CONTEMPORAINE »

SECTION
« ARCHITECTURE »

Le programme doctoral de Recherches en Art, Design, Innovation, Architecture en Normandie (RADIAN) s'adresse aux candidat·es titulaires d'un diplôme de niveau MASTER II engagés par leur pratique sur la scène de la création contemporaine.

Deux sections composent le programme RADIAN :

- une section « architecture » ;
- une section « création contemporaine » comprenant les champs de l'art contemporain, du design et de la création littéraire.

Le présent appel à candidatures concerne les deux sections.

Présentation générale du programme doctoral RADIAN

Le programme doctoral RADIAN est le fruit de la collaboration entre l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, l'École Supérieure d'Art et Design Le Havre/Rouen, l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie et l'école doctorale 558 « Normandie Humanités ». Chacun des partenaires est membre de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Normandie Université.

Le programme doctoral RADIAN combine étroitement recherche et création. Il repose sur un modèle innovant qui envisage la recherche en art, en design graphique, en création littéraire, en architecture par la pratique et place l'œuvre et le processus de création au cœur du travail du doctorant, en dialogue avec une recherche académique. Il ne s'adresse ni aux chercheurs qui souhaiteraient mener un travail exclusivement théorique ni à celles ou ceux qui l'envisageraient comme une résidence de création longue durée ou comme du simple mécénat.

Dans ce cadre, la thèse consiste en (a) une œuvre de création plastique, littéraire ou de design graphique pour la section « création contemporaine », de création architecturale pour la section « architecture », accompagnée (b) d'un portfolio/journal de bord qui met en évidence le processus de création pendant les trois années de la thèse et (c) d'un document théorique (document d'une centaine de pages minimum, correspondant aux standards académiques d'une thèse en sciences humaines). Cet ensemble constitue l'objet de la soutenance de thèse. Après soutenance de leurs travaux, les doctorant·es obtiendront le titre de Docteur de la Communauté d'universités et d'établissements Normandie Université.

Codirection de thèse

Le doctorat est codirigé par deux enseignant·es, dont l'un·e est titulaire d'une habilitation à diriger des recherches et l'autre est enseignant·es dans l'une des écoles supérieures Culture partenaires.

Conditions matérielles

Les doctorant·es auront accès à l'ensemble des équipements des écoles supérieures Culture et des universités partenaires.

Ils et elles bénéficieront d'un contrat doctoral pendant 36 mois à compter de janvier 2025, rémunéré 2200 euros brut par mois. Les contrats doctoraux sont portés par les écoles supérieures d'art.

Doctorat de recherche et de création artistiques RADIANT

Modalités de sélection des doctorant·es

L'examen des candidatures s'établit en trois temps :

- Présélection validant le niveau d'exigence artistique de la candidature :
Pour la section « création contemporaine », la présélection est effectuée au niveau des deux écoles supérieures d'art.
Pour la section « architecture », elle est effectuée par l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie.

La présélection a pour finalité de retenir des candidat·es à la pratique contemporaine effectivement ancrée et reconnue dans les champs artistiques et les réseaux professionnels de création concernés.
- Phase d'admissibilité validant le niveau d'exigence scientifique et l'opportunité du sujet de thèse :
La phase d'admissibilité a pour but d'évaluer la qualité et l'originalité de la recherche proposée, la pertinence de la problématique et du processus de recherche envisagé pour y répondre, la pertinence des problématiques au regard des enjeux et questions contemporains, le parcours et l'inscription du ou de la candidat·e dans les réseaux contemporains de la création.
Pour chaque section le jury prête tout particulièrement attention à l'articulation entre création et théorie, à la place du projet plastique ainsi qu'à la qualité réflexive de la recherche.
- Phase d'admission :
Les candidat·es sont auditionné·es par le jury : 10 minutes sont consacrées à la présentation orale de leur projet de recherche puis 15 minutes à un échange avec le jury.

Une attention particulière est portée sur l'appréhension de la recherche par la création pour évaluer l'adéquation et l'équilibre entre recherche plastique et théorique.

Modalités de candidature et calendrier

Les candidatures sont à adresser avant le 3 juin 2024, 23h59, exclusivement de manière dématérialisée, en un unique document PDF, limité à 50 Mo, nommé sous la forme NOM_PRENOM_NOMDUPROJET.PDF à déposer sur la plateforme de candidatures, à l'adresse : <https://cloud.esadhar.fr/files/sharing/q7TPykIX8>
Attention : Aucun dossier envoyé par mail ne sera accepté.

Le fichier de candidature contient :

- un CV de 6000 signes maximum, espaces compris, commençant par le nom et le prénom ;
- un projet de recherche précis, avec un titre bien déterminé, projet de 9000 signes maximum espaces compris, développant la problématique de recherche, précisant la section et le champ disciplinaire de la candidature (architecture/art/design/création littéraire) et comportant une bibliographie indicative ;
- un ensemble de documents iconographiques et textuels, portfolio permettant au jury d'appréhender de manière significative le travail de création déjà engagé par les candidats, d'une vingtaine de pages.

Audition des candidats admissibles à l'oral et résultats : semaine du 23 au 27 septembre 2024 à Rouen.

Renseignements :

Alina Chisliac, ENSA Normandie, alina.chisliac@rouen.archi.fr

Marie-José Ourtilane, ESADHaR, marie-jose.ourtilane@esadhar.org

Brice Giacalone, ésam Caen/Cherbourg, b.giacalone@esam-c2.fr